



Communiqué

Acquisitions immobilières : la Ville passe à l'étape supérieure pour des logements à la portée de toute la population

Lausanne entend poursuivre sa politique foncière en vue de maintenir des loyers abordables et protéger les locataires. Depuis 2020, la Ville a exercé à plusieurs reprises son droit de préemption dans le but de préserver sur le marché des logements dont les loyers correspondent aux besoins prépondérants de la population. Aujourd'hui, la Ville propose la mise en vente des immeubles acquis sur droit de superficie (DDP) afin de pérenniser la dimension d'utilité publique de ces logements et d'en assurer l'assainissement énergétique. De plus, elle sollicite auprès du Conseil communal un second crédit d'acquisition de CHF 50 millions pour la législature en cours, en sus des CHF 80 millions déjà accordés.

Depuis l'entrée en force du droit de préemption en janvier 2020, la Ville de Lausanne a exercé onze fois ce droit, pour un total d'environ 200 logements. CHF 91 millions ont été engagés avec un rendement brut moyen de 3.5%. Dotée d'une Commission immobilière composée de spécialistes proches du marché et aguerris dans l'évaluation immobilière, la Ville joue ainsi un rôle actif dans la préservation de logements à loyers modérés et la préservation de la mixité sociale dans des quartiers souvent prisés. Les immeubles acquis par le biais du droit de préemption se trouvent notamment au boulevard de Grancy, à l'avenue de France, ou encore à l'avenue Montagibert.

Aujourd'hui, la Municipalité souhaite proposer ces immeubles à la vente sur DDP à des sociétés d'utilité publique ou des sociétés propriétés de la Ville de Lausanne. L'objectif vise à pérenniser la dimension d'utilité publique de ces logements, à protéger les locataires en place et à assurer l'assainissement énergétique des immeubles conformément au Plan Climat. Cela permettra aussi à la Ville de conserver la maîtrise du sol, de s'assurer des rendements raisonnables et d'utiliser tout ou une partie du produit des ventes pour réalimenter le crédit d'acquisition et soutenir dans la durée l'exercice du droit de préemption.

Un second crédit d'acquisition de 50 millions

L'activité déployée depuis 2020 en matière de préemption a pour conséquence que le crédit d'acquisition de CHF 80 millions accordé par le Conseil communal en début de législature est bientôt épuisé. Afin de pouvoir poursuivre sa politique foncière et dans l'attente du produit de la vente des immeubles, la Municipalité sollicite du Conseil communal, par voie de préavis, un crédit d'acquisition complémentaire de CHF 50 millions. Avec ce crédit, ce sont environ 100 à 120 logements à loyer abordable qui pourront être préservés, tout en assurant un rendement raisonnable pour la collectivité publique.

La Municipalité de Lausanne

www.lausanne.ch/commission-immobiliere

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Grégoire Junod, syndic de Lausanne, Direction culture et développement urbain, tél. +41 79 705 28 68**

Lausanne, le 9 février 2023